

## Révision

### Un reportage «Guérir la migraine»

*Découverte*, 14 mai 2006

Le 14 mai 2006, l'émission *Découverte* a diffusé un reportage sur la migraine et les problèmes cardiaques, intitulé «Guérir la migraine». Ce reportage du journaliste Gilles Provost et de la réalisatrice Michèle Choquette faisait le point sur le fait que «des chercheurs ont découvert qu'un grand nombre de personnes souffrant de migraines ont une ouverture anormale entre les deux oreillettes du cœur, un foramen oval perméable» et que «lorsque cette malformation est réparée, la fréquence des migraines est réduite de façon considérable». Ce reportage signalait aussi que «les études scientifiques tardent à venir».

Le 23 mai, le Dr Michel Aubé, professeur de neurologie à l'Université McGill (Institut Neurologique de Montréal) a porté plainte :

*Les évidences présentées ne sont pas scientifiquement significatives. Il m'apparaît d'ailleurs tout à fait contraire à l'éthique de vouloir poursuivre les recherches en utilisant cette méthode. Le reportage de Radio-Canada a en effet omis de mentionner les effets secondaires de l'étude anglaise MIST (non concluante) où cette technique avait été testée.*

*Il est dommage que la Société Radio-Canada accepte de présenter une fausse information qui encore là malheureusement contribue à donner de faux espoirs aux malades, à dilapider les fonds publics avec ces malades qui consulteront inutilement pour se faire informer que le reportage de Radio-Canada n'était qu'une fumisterie.*

*Il est aussi dommage que la Société Radio-Canada néglige de présenter une lecture éclairée des faits alors que j'avais consacré de mon temps à discuter à mon cabinet avec le journaliste et la réalisatrice de l'aspect tout à fait non concluant des études à ce sujet.*

Le 25 mai, le rédacteur en chef de *Découverte*, Monsieur Pierre Sormany, a répondu :

1) *Vous soutenez que ce reportage « n'était qu'une fumisterie », qu'il véhiculait une « fausse information » et qu'il donnait de « faux espoirs aux malades ». Vous demandez aussi de rectifier le tout de façon à « ne pas ternir davantage notre crédibilité ». Malheureusement, vous ne fournissez aucun détail sur les « fausses informations » que nous aurions diffusées ni aucune démonstration de leur caractère prétendument erroné. Je ne vois donc pas ce que nous devrions rectifier.*

2) *Vous affirmez ensuite que « les évidences présentées ne sont pas significatives ». Ici, les experts que nous avons cités sont en désaccord avec vous. Les nombreuses études rétrospectives que mentionnent le cardiologue Reda Ibrahim et le neurologue Ralph Kern sont au contraire extrêmement « significatives » puisqu'elles faisaient état d'un nombre important de disparition complète des migraines. Elles en devenaient même « trop belles pour être vraies », comme le souligne le Dr Kern dans notre reportage.*

*Notre reportage insistait toutefois sur le fait que l'étude MIST, menée en Grande Bretagne, est beaucoup plus crédible puisqu'elle a été réalisée de façon prospective, et à double insu, avec un groupe témoin qui a même subi de fausses interventions chirurgicales. Contrairement à votre prétention, les auteurs de l'étude MIST disent que leurs résultats sont « très significatifs », même si les bénéfices de l'intervention ont été inférieurs à ce qu'ils attendaient. Selon eux, on ne peut pas attribuer au hasard le fait que l'incidence des migraines ait davantage diminué chez ceux qui ont eu la véritable opération que dans le groupe-témoin. Le Dr Kern est du même avis.*

*3) Vous estimez qu'il est « contraire à l'éthique » de mener des recherches sur cette question et vous nous reprochez de ne pas avoir mentionné les effets secondaires de l'étude anglaise MIST. Personne n'a jamais porté à notre attention ces effets indésirables que l'étude MIST aurait révélés. Au contraire, les experts que nous avons interrogés soutiennent que la fermeture du foramen ovale provoque très peu d'effets secondaires.*

*Il y a par ailleurs un débat éthique sur l'opportunité de soumettre des humains à de fausses opérations pour mieux se prémunir contre l'effet placebo, mais cela n'était pas le sujet de notre reportage et nous n'avons pas jugé utile d'en parler. Quoi qu'il en soit, cette procédure augmente la crédibilité scientifique de l'étude MIST et nous incitait d'autant plus à en diffuser les résultats.*

*4 ) Vous affirmez qu'en diffusant ce reportage, Radio-Canada a négligé de « présenter une lecture éclairée des faits ».*

*Nous sommes étonnés d'une telle accusation de votre part alors que notre équipe vous a demandé avec insistance – mais sans succès – de venir y défendre votre point de vue. Notre personnel a quand même tenu compte de vos mises en garde au point de retarder de deux mois la conclusion de ce reportage afin de pouvoir y intégrer les conclusions de l'enquête MIST, beaucoup plus crédible que les études précédentes. Si les résultats de cette études avaient effectivement confirmé votre point de vue, nous n'aurions jamais diffusé ce reportage.*

*Cela dit, le reportage précise clairement que la perméabilité du foramen ovale n'est pas la cause principale des migraines et que, dans la plupart des cas, sa fermeture ne fait pas disparaître la maladie. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons structuré l'histoire autour de Mme Diane Robert, chez qui l'incidence de la migraine a simplement diminué de moitié après la fermeture de son foramen.*

*Dans ces conditions, nous estimons que notre journaliste et notre réalisatrice ont fait un effort remarquable pour présenter une lecture éclairée des faits, avec toute la rigueur et la prudence requises, et nous considérons que vos accusations sont sans fondement, et plutôt étonnantes de la part d'un professeur universitaire.*

*Je vous remercie malgré tout de l'intérêt que vous portez envers notre émission, et j'espère que, dans l'avenir, vous accepterez de partager vos réflexions avec notre public (y compris votre scepticisme lorsqu'il est de mise), au lieu de refuser de parler des nouvelles pistes de recherche, et de vous lancer après coup dans une dénonciation non fondée du travail que nous faisons avec professionnalisme.*

Cette réponse n'a pas satisfait le Docteur Aubé, qui a rappliqué le même jour :

*Les études rétrospectives constituent la méthode la moins précise d'évaluation d'un processus biologique.. En médecine elles peuvent contribuer à soulever une hypothèse dont la preuve doit être faite par des études prospectives avec groupes témoin. En aucune façon une étude rétrospective ne peut contribuer à prouver un fait et à valider scientifiquement une modalité thérapeutique.*

*Il existe dans la littérature médicale 6 études rétrospectives étudiant la contribution possible de la fermeture du foramen ovale sur l'incidence des attaques migraineuses. Ces études comportent des faiblesses majeures :*

- a) On a demandé aux sujets d'étude de se « souvenir » de la fréquence et de l'intensité de leurs attaques de migraine dans les mois et parfois jusqu'à 6 ans avant la fermeture du foramen . Le décompte des paramètres de la migraine ne s'est pas fait d'une façon documentée.*
- b) Plusieurs cas de fermeture de foramen ont été faits à l'occasion d'embolies paradoxales et de maladie des caissons. On a noté par la suite une réduction possible de la fréquence migraineuse chez ces sujets. Il est clair que ce groupe de migraineux avec embolies paradoxales ne représente pas la population migraineuse en général.*
- c) Tous les sujets dans ces études ont été traités avec des antiplaquettaires, qui en soi ont un effet de prévention sur la migraine!*
- d) En l'absence de groupes témoin l'effet placebo dans ces études n'est pas mesurable.*

*Commentaires sur les résultats de l'étude MIST*

- 1. C'est une étude prospective avec une méthodologie bien appliquée.*
- 2. L'objectif « premier » de l'étude de faire cesser l'activité migraineuse par la fermeture du foramen n'a pas été atteint. L'étude MIST est donc une étude négative.*

3. Une sous-analyse post-hoc a toutefois démontré une réduction de 50% ou plus de la fréquence migraineuse chez 42% du groupe traité et 23% du groupe placebo avec une valeur de « p » à 0.038 CE QUI EST STATISTIQUEMENT NON SIGNIFICATIF ET TOUT À FAIT INSUFFISANT POUR FORMULER UNE CONCLUSION SCIENTIFIQUEMENT VALABLE. Tout au plus une telle différence peut suggérer une tendance sans qu'aucune conclusion ne puisse être formulée.

4. Les complications de l'étude MIST incluent dans le groupe traité : tamponnade cardiaque, épanchement péricardique, hémorragie rétro-péritonéale et douleur thoracique. Trois de ces complications sont potentiellement fatales. La migraine n'est pas une maladie fatale. Dans le groupe témoin, on a relevé des hémorragies au site d'incision inguinale, au niveau de la muqueuse nasale, de l'anémie et un AVC. Les trois premières complications peuvent être reliées à la prise d'antiplaquettaires. De là provient mon commentaire à propos du problème éthique rattaché à la poursuite de telles études, d'autant plus que l'étude MIST n'a absolument rien prouvé.

#### Conclusion :

1. À ce stade les études rétrospectives et l'étude MIST ne permettent en aucune façon de conclure à l'efficacité de la fermeture du foramen ovale dans le traitement de la migraine. Les résultats d'une étude américaine actuellement en cours pourront peut-être nous éclairer.

2. Il est clair que de véhiculer le message que la fermeture du foramen ovale soit une découverte positive dans le traitement de la migraine équivaut à véhiculer un message non valide et erroné.

3. Il est malheureux que le Dr Kern, lorsqu'il présentait sous forme de graphique la sous-analyse de l'étude MIST quant à l'amélioration possible de la fréquence migraineuse, n'ait pas mentionné une valeur de « p » non statistiquement significative dans ce graphique.

4. Je maintiens donc les éléments de ma plainte à l'ombudsman.

5. J'avais refusé de participer à cet exercice de discuter du traitement de la migraine par fermeture du foramen ovale et je m'en félicite après avoir vu le contenu de votre reportage.

Le mandat de l'ombudsman, c'est de :

*...juger si la démarche journalistique ou l'information diffusée qui fait l'objet de la plainte enfreint les dispositions de la politique journalistique de Radio-Canada...*

aussi appelée Normes et pratiques journalistiques (NPJ, accessible à l'adresse internet suivante : [www.radio-canada.ca/ombudsman](http://www.radio-canada.ca/ombudsman)).

Cette politique s'appuie sur trois principes fondamentaux : l'exactitude, l'intégrité et l'équité :

*L'exactitude : L'information est fidèle à la réalité, en aucune façon fausse ou trompeuse. Cela exige non seulement une recherche attentive et complète, mais une langue châtiée et des techniques de présentation sûres, y compris pour les éléments visuels.*

*L'intégrité : L'information est véridique, sans déformation visant à justifier une conclusion particulière. Les professionnels de l'information ne tirent pas profit de leur situation avantageuse pour faire valoir des idées personnelles.*

*L'équité : L'information rapporte les faits pertinents, reflète impartialement les points de vue significatifs et traite avec justice et dignité les personnes, les institutions, les problèmes et les événements. (NPJ, III,2)*

La politique journalistique est un ensemble de règles que la Société Radio-Canada s'est données au fil des ans. Ces règles, qui visent à développer un journalisme d'excellence, vont bien au-delà des prescriptions de la Loi; elles proposent un idéal difficile à atteindre, mais vers lequel tous les artisans doivent tendre.

### **La révision de l'ombudsman**

J'ai visionné le reportage mis en cause et relu la plainte du Dr Aubé, la réponse du rédacteur en chef de *Découverte*, monsieur Pierre Sormany, ainsi que la réplique du Dr Aubé.

J'ai adressé copie de la réplique du plaignant à *Découverte* et je lui ai demandé d'envoyer ses commentaires aux spécialistes interviewés dans le reportage. Je traduis ici le Dr Kern :

*Je crois qu'il s'agit d'un reportage équilibré et responsable...*

Ce dernier estime que cette découverte mérite qu'on s'y attarde; à sa connaissance, il y a au moins sept autres études d'entreprises sur le sujet à travers le monde. Il affirme que toutes les études internationales d'envergure utilisent la mesure de 50% de réduction de la fréquence migraineuse comme mesure de base.

Par ailleurs, le reportage se termine de la manière suivante :

*Chez Diane Robert, par exemple, la fermeture de son foramen n'a pas complètement éliminé ses migraines. Il y a beaucoup d'autres causes à la migraine et on les connaît mal. Quelle est l'importance relative du foramen oval parmi tous ces autres facteurs? Comment le foramen oval peut-il influencer le fonctionnement du cerveau? Autant d'interrogations qui permettront peut-être un jour de mieux comprendre la migraine.*

Il y a peut-être des aspects sujets à débat dans la méthodologie ou les résultats des études mentionnées dans le reportage; ce qui en fait pas pour autant un reportage inexact. Tout en étant conscient de ces aspects, l'ombudsman estime qu'il ne lui appartient pas de trancher là où les spécialistes ne s'entendent pas. Tant le Dr Aubé que le Dr Kern soulignent que les résultats d'autres études sur «l'efficacité de la fermeture du foramen ovale dans le traitement de la migraine» viendront dans les prochains mois ou les prochaines années, confirmant que la science avance à petits pas.

Il semble clair à l'ombudsman que Découverte ne présente pas la fermeture du foramen oval comme un absolu qui viendrait éliminer toutes les migraines chez tous les migraineux.

Par conséquent, l'ombudsman rejette la plainte comme non-fondée.

Il est assuré que Découverte continuera s'intéresser à la migraine et que toute nouvelle percée de la science sera communiquée au public.

Renaud Gilbert  
Le 4 juillet 2006